

Politique

Numéro : 5804
Titre : **Santé et sécurité au travail**
Section : Santé et sécurité
Autorité : 1^{er} vice-président – Secrétariat général
Responsable opérationnel : Directeur – Ressources humaines et des relations de travail
Entrée en vigueur : 2010-04-01
Dernière révision : S.O.



1.0 PRINCIPE DIRECTEUR

Cette politique est fondée sur la [Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail](#).

2.0 OBJET

S.O.

3.0 CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique aux employés du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).

4.0 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La ligne de conduite du CCNB à titre d'employeur est de mettre en place et de maintenir des conditions de travail et des procédures :

- favorisant la santé et la sécurité des employés;
- conformes à la [Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail](#) et au règlement établi en vertu de cette loi, et ce, afin d'éviter les accidents au travail ou d'en réduire les risques.

5.0 DÉFINITIONS

S.O.

6.0 MISE EN OEUVRE

S.O.

7.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Intervenants	Responsabilités
CCNB	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place et maintenir des programmes de sécurité appropriés aux besoins de l'organisation, du travail et des employés.
Superviseurs	<ul style="list-style-type: none">• Donner une formation et des directives adéquates à tous leurs subordonnés;• Veiller à une parfaite compréhension et à la mise en application des méthodes et des pratiques de travail assurant la sécurité.

Employés	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un comportement assurant leur propre sécurité et veiller à la sécurité des visiteurs.
----------	---

8.0 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour toute question relative à cette politique, prière de vous adresser à la vice-présidence – Finances, Ressources humaines et Administration.

9.0 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (interne ou externe/public)

N°	Nom du document	Type	Autorité/ Responsable opérationnel	Date de révision
5802	Indemnités pour accidents du travail	Directive	Directeur ressources humaines et des relations de travail	2010-04-01
5804.0018	Signalement des blessures et des maladies	Procédure	Directeur ressources humaines et des relations de travail	2015-03-23
5804.2076	Liste de vérification en cas d'accident ou d'incident	Formulaire/Gabarit	Conseiller en ressources humaines	2018-05-01
5804.2077	Orientation de l'employé en matière de santé et de sécurité (Grille)	Formulaire/Gabarit	Directeur des ressources humaines et des relations de travail	2015-05-18
5804.2078	Rapport sur l'accident ou la maladie professionnelle (formulaire 67)	Formulaire/Gabarit	Directeur ressources humaines et des relations de travail	2015-01-29

Note : Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.